

**L'externalisation peut parfois permettre de pallier l'absence d'une compétence en interne. L'externalisation informatique (dite aussi « infogérance ») présente néanmoins des risques pour les données et les systèmes d'information, qu'il convient de connaître et de maîtriser.**

- 0 ▶ Déterminer en fonction de la nature de l'établissement ses besoins précis en externalisation informatique (**infogérance**, *cloud computing*, plateforme logicielle à distance, etc.).
- ▶ Hiérarchiser les objectifs de sécurité de l'établissement (disponibilité du site internet, hébergement sur des serveurs dédiés, etc.) et les intégrer lors des appels d'offres par des clauses détaillées dans le cahier des charges.
- ▶ Demander explicitement aux prestataires répondant aux appels d'offres un **plan d'assurance sécurité (PAS)**.
- ▶ Afin de limiter les risques liés à la perte de maîtrise des systèmes d'information, aux interventions à distance et à l'hébergement mutualisé (lorsque les

données de plusieurs établissements sont hébergées sur le même serveur physique), faire analyser le contrat par des spécialistes (techniques et juridiques).

- ▶ Il existe des risques spécifiques liés au **cloud computing**, ou **informatique en nuage** : risques pour la confidentialité des données, risques juridiques liés à l'incertitude sur la localisation des données, risques liés à la perte de maîtrise du système d'information, risques liés à l'irréversibilité des contrats. Les contrats proposés dans le cadre des offres génériques ne cadrent généralement ces risques que de façon très insuffisante. Rédiger, en liaison avec des spécialistes (techniques et juridiques), des contrats personnalisés et appropriés aux enjeux de l'entreprise.

## MOTS-CLÉS

### Infogérance :

externalisation appliquée au domaine des systèmes d'information.

### Informatique en nuage (*cloud computing*) :

mode de traitement des données d'un client dont l'exploitation s'effectue par internet, sous la forme de services fournis par un prestataire. Dans ce cas de figure, l'emplacement et le fonctionnement du nuage ne sont pas portés à la connaissance des clients.

### Plan d'assurance sécurité (PAS) :

document contractuel garantissant le respect des exigences de sécurité. Le guide édité par l'ANSSI propose un canevas pour la rédaction des objectifs de sécurité devant figurer dans le PAS.

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

- ▶ « Maîtriser les risques de l'infogérance » – [http://www.ssi.gouv.fr/IMG/pdf/2010-12-03\\_Guide\\_externalisation.pdf](http://www.ssi.gouv.fr/IMG/pdf/2010-12-03_Guide_externalisation.pdf)

## RÉFÉRENTS

▸ ANSSI, CCI France, CNB, Ordre des avocats de Paris.